

# Promotion de projets Migration

---

«La promotion de projets Migration» est attribuée pour soutenir des projets dans le domaine d'activité du Service migration des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure.

## Affectation

Les projets suivants peuvent être soutenus au titre de la «promotion de projets Migration» lorsqu'ils:

- favorisent la compréhension mutuelle, les rencontres et les échanges culturels entre la population locale et les nouveaux arrivants.
- encouragent la coexistence sociale et préviennent l'isolement et la ségrégation.
- soutiennent l'épanouissement culturel des nouveaux venus, consolident leur identité individuelle et leur capacité de décision, suscitent le sens des responsabilités et l'égalité des chances.
- combattent ou préviennent les préjugés, les attitudes de rejet et les discriminations et favorisent une attitude d'ouverture au sein de la population.
- contribuent à l'échange et au dialogue entre les différentes religions et / ou à agir ensemble.
- s'engagent en faveur des requérants d'asile, des réfugiés et des sans-papiers afin de «leur donner une voix» et pour la sauvegarde des droits humains.

Les projets doivent être réalisés dans les régions du ressort territorial des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure ou avoir un lien étroit avec elles.

A titre exceptionnel, des projets hors territoire de l'Eglise peuvent bénéficier d'un soutien dans la mesure où le thème a un lien avec la mission du service Migration.

## Bénéficiaires

En règle générale, l'aide attribuée est unique et une personne ne peut être soutenue individuellement.

## Procédure, décision

La demande...

- donne des informations sur le requérant (par exemple en joignant les statuts d'une association).
- définit le projet et ses objectifs.
- contient un budget réaliste qui fait état des dépenses et des recettes: coûts prévus, contributions propres financières et en terme de prestations (travail), contributions de tiers accordées ou sollicitées (en cours d'examen).

Les demandes peuvent être déposées pendant toute l'année par courrier ou courrier électronique.

Il n'existe pas de droit à un soutien d'office.